

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.02.2022

. d'affichage : 22.02.2022

N° de la délibération : 2022-28

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 52

. votants : 63

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un février, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. LECOMTE Frédéric, ZOIS Christophe, Mmes VASSEUR Julie, CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. BRUCHET Antoine, BECQUERELLE David, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. MEREL Michel, URIER Francis, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. ZOIS Christophe avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
Mme CHAPUIS-ROUX avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. MEREL Michel avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. URIER Francis avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme RIQUIER Julie

OBJET :

FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16,

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Cadre de vie » du 29 octobre 2018 fixant les travaux éligibles, les modalités de l'aide et de la subvention communautaire et les conditions d'attribution,

Vu la demande de fonds de concours présentée par la commune de BREUIL auprès de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme répertoriée ci-après :

Communes	Lieux	Description des travaux	Montant HT	Taux	Montant subvention demandée	Montant HT des travaux pris en compte	Subvention proposée
BREUIL	Impasse du cimetière Place de l'église Tour de place	Réfection des voiries	52 481.86 €	25%	13 120.41 €	47 634.22 €	11 908.55 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'attribution d'un fonds de concours pour des travaux de voirie communale suivant le montant proposé dans la dernière colonne du tableau ci-dessus,

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre en place et verser ce fonds de concours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

